

Compte-rendu

Réunion de la CLE du 24 novembre 2016

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule s'est réunie à Châteauneuf-les-Bains à 14h00 sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes. La présentation projetée est jointe au présent compte-rendu.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Estier énumère les pouvoirs et présente l'ordre du jour.

- ▶ Adoption de l'ordre du jour
- ▶ Adoption du précédent compte rendu
- ▶ Validation du programme 2017 et présentation du budget
- ▶ Nouvelle composition du bureau et de la commission Inter-SAGE suite aux élections régionales
- ▶ Bilan 2016 du contrat territorial de la Sioule
- ▶ Bilan 2016 de la mission Zone Humide réalisée par le SMAD et avis
- ▶ Présentation de l'avancement de l'Etude Têtes de bassin Versant
- ▶ Point d'information sur le projet de recherche Chaîne des Puys
- ▶ Avis éventuels
- ▶ Information sur les avis rendus par le Bureau
- ▶ Information sur la GEMAPI
- ▶ Questions diverses

DELIBERATION n° 2016-01 : La CLE valide l'ordre du jour à l'unanimité.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

M. Estier présente le compte rendu de la CLE du 1^{er} décembre 2016.

DELIBERATION n° 2016-02 : La CLE adopte le compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2016 à l'unanimité.

BILAN 2016 DU SAGE SIOULE

Mme Maïna Le Bagousse, animatrice du SAGE présente le bilan de l'année 2016, les avis donnés ainsi que le programme 2017.

M. Pascal Estier précise que l'étude Chaîne des Puys, prévue pour 3 ans, est suivie par un COPII. Il est important que l'information sur cette étude soit relayée par les élus afin que l'intervention et les décisions ne viennent pas uniquement des spécialistes : les élus doivent s'impliquer. Le territoire de la Sioule constitue un énorme château d'eau, les prélèvements d'eau doivent donc être suivis de manière prioritaire. Il est nécessaire que le territoire se dote d'une étude innovante et la CLE devra suivre cette dernière en priorité. M. Estier rappelle enfin le contexte des zones humides afin qu'il ne se reproduise pas sur le territoire.

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

Suite au départ de 3 élus membres du bureau de la CLE, les élus se réunissent afin de proposer leurs 3 nouveaux remplaçants. Ainsi Mme Véronique POUZADOUX, Mme Clémentine RAINAUD et M. Emmanuel FERRAND sont désignés membres du bureau de la CLE. La nouvelle composition du bureau est la suivante :

Collège des élus

- Pascal ESTIER, Président de la CLE, Mairie des Ancizes-Comps (63)
- Pierre A. TERITHEAU, Vice-Président, SMAT du bassin de Sioule (03)
- Daniel SAUVESTRE, Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)
- Jean MICHEL, SMAD des Combrailles (63)

- Gilles JOURNET, Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)
- Emmanuel FERRAND, Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes (03)
- Véronique POUZADOUX, Conseil Départemental de l'Allier (03)
- Clémentine RAINEAU, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (63)

Collège des usagers

- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
- EDF
- FRANE

Collège de l'Etat

- MISEN 63
- MISEN 03
- DREAL
- Agence de l'eau

DELIBERATION n° 2016-03 : La CLE arrête la nouvelle composition du bureau à l'unanimité.

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER-SAGE

Les élus procèdent au remplacement de deux membres de la commission inter-SAGE. Mesdames Dominique VAURILLON et Caroline BEVILLARD sont nommées membres de la commission inter-SAGE. La nouvelle composition de la commission inter-SAGE est la suivante :

Collège des élus du SAGE Sioule

- Pascal ESTIER, Président de la CLE
- Jean MICHEL, SMADC des Combrailles
- Dominique VAURILLON, PNR des Volcans d'Auvergne
- Caroline BEVILLARD, Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Collège des usagers

- Union Régionale des Forêts d'Auvergne (CLE du SAGE Sioule)
- Fédération de pêche du Puy-de-Dôme (CLE du SAGE Allier Aval)
- Chambre régionale d'agriculture (CLE du SAGE Sioule)
- Représentant des industriels (CLE du SAGE Allier Aval)

Collège de l'Etat

- MISEN 63

- ARS 63
- DREAL
- Agence de l'Eau

DELIBERATION n° 2016-04 : La CLE arrête ses représentants élus à la commission inter-SAGE à l'unanimité.

PRESENTATION BILAN CONTRAT TERRITORIAL (CT) 2016

M. Vincent Jourdan, animateur du CT Sioule présente les actions du Contrat Territorial de 2016.

M. Olivier Siméon, AELB demande si un projet d'avenant au CT est prévu. Si oui la CLE sera-t-elle consultée ?

M. Vincent Jourdan, CT Sioule informe qu'un avenant est en cours de finalisation et que le projet sera transmis à la CLE pour avis.

M. Jean Michel demande quel est le montant des travaux pour l'année 2016.

M. Vincent Jourdan, CT Sioule précise que les montants représentent environ 30 000€ pour la Communauté de Commune du bassin de Gannat, 70 000€ pour le Pays de Saint-Pourçain-sur-Sioule, 50 000€ pour Manzat Communauté, 80 000€ pour la Communauté de Commune Sioule Colette et Bouble...

M. Jean Michel ajoute que les montants financiers représentent environ 300 000€. Il demande également quels sont les financements.

M. Vincent Jourdan, CT Sioule répond que les financements proviennent à 50% de l'Agence de l'Eau, plus un complément de la Région et des Conseils départementaux du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Enfin les collectivités prennent 20% de financement à leur charge. Par ailleurs les communautés de commune ont compétence sur ce sujet dans le cadre du CT.

M. Jean Michel demande comment financer ses travaux sans argent.

M. Pascal Estier précise que les collectivités s'inscrivent dans le CT.

M. Vincent Jourdan, CT Sioule ajoute que sur ces sujets chacun trouve son compte puisque les dossiers traitent des milieux naturels associés à d'autres thématiques comme les inondations par exemple.

PRESENTATION DE LA MISSION ZONES HUMIDES REALISEE PAR LE SMAD ET AVIS SUR LES INVENTAIRES DE 4 COMMUNES

M. Jean Michel, Président du SMAD, présente la mission zone humide réalisée par le SMAD. Il rappelle le contexte, l'historique de la mission ainsi que le bilan de l'année 2016. Cette année 21 communes ont été inventoriées par les deux animatrices Zones humides sur le territoire du SMAD.

M. Pascal Estier rappelle que l'objectif n'a jamais été d'avoir une carte précise avec la carte de prélocalisation des zones humides.

M. Nicolas Bonnefous, Chambre d'Agriculture informe qu'au cours d'un COPIL, il avait été précisé que le SIG possédait des limites.

M. Pascal Estier prend l'exemple de la commune de Saint-Ours-les-Roches : une parcelle du lotissement située en zone humide restera constructible pour ne pas aller à l'encontre des décisions anciennes liées au lotissement. La plus-value des travaux de restauration et de valorisation de la CC/Commune compensent la construction de cette dernière parcelle du lotissement.

DELIBERATION n° 2016-05 : La CLE décide d'émettre un avis favorable à l'inventaire et aux cartographies des zones humides sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2016-06 : La CLE décide d'émettre un avis favorable à l'inventaire et aux cartographies des zones humides sur la commune de Charensat à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2016-07 : La CLE décide d'émettre un avis favorable à l'inventaire et aux cartographies des zones humides sur la commune de Montfermy à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2016-08 : La CLE décide d'émettre un avis favorable à l'inventaire et aux cartographies des zones humides sur la commune de Saint-Ours-les-Roches à l'unanimité.

Mme Audrey Nadalle, DDT 63 demande si les données vont être disponibles.

M. Vincent Jourdan répond que les informations et données seront accessibles sur les différents sites internet SMADC, CT Sioule et SAGE.

M. Pascal Estier insiste sur le caractère non règlementaire de la cartographie. Ces cartes constituent des informations précises mais non-règlementaires.

Mme Audrey Nadalle, DDT 63 prend l'exemple d'un permis d'aménager que la DDT a reçu pour la commune de Saint-Pierre-le-Chastel : le permis s'appuyait sur l'inventaire du SMADC mais la DDT n'avait pas l'information.

ETUDE TÊTES DE BASSIN VERSANT

Mme Maïna Le Bagousse présente l'avancement de l'étude Têtes de Bassin Versant sur le SAGE Sioule.

M. Pascal Estier précise que les entités têtes de bassin versant ont des tailles très réduites avec une multitude de critères, donc une carte synthèse qui posséderait trop d'informations serait difficilement lisible et complexe à analyser. L'objectif est de trier, prioriser les données afin d'obtenir des résultats utilisables sur le territoire et vulgarisables. Il rappelle également que des aspects réglementaires pourraient s'ajouter un jour sur ces zones particulières. A la CLE de faire une bonne utilisation des données et des informations dont elle disposera.

M. Nicolas Bonnefous, Chambre d'Agriculture ajoute qu'il est important que les élus soient présents. Généralement 2 à 3 élus sont présents lors des réunions et des bureaux, mais demain il y aura des implications sur le territoire. Si les élus ne souhaitent pas revivre l'épisode des zones humides il faut prendre la mesure de cette étude. Il souligne qu'il est nécessaire d'être très prudent et constructif face à l'utilisation du SIG, ainsi que sur le rendu qui pourra être produit. De plus il ne faut pas que les techniciens dessinent l'avenir du territoire. Enfin, en tant qu'agriculteur, il souhaite défendre le monde agricole qui permet de dessiner le paysage que l'on connaît.

M. Pierre Teriitehau annonce que 15 critères sont étudiés sur 1500 entités et que les résultats produits seront illisibles : il est nécessaire d'aller sur le terrain.

M. Pascal Estier ajoute que le Bureau d'Etude a proposé une carte de synthèse mais que c'est aux membres de la CLE de faire cette carte.

M. Jean Michel déclare que la délimitation des têtes de BV est encore plus complexe que la délimitation des zones humides. Sans être précis sur leur état et sans travail sur le terrain il est impossible de les caractériser.

M. Pascal Estier rappelle qu'il faudra veiller à ce qui est produit et ne pas se précipiter.

PRESENTATION DE L'ETUDE CHAÎNE DES PUY

Mme Maïna Le Bagousse présente rapidement le projet d'étude et annonce que cette dernière est suspendue en raison du mode de portage et du financement prévu.

M. Olivier Siméon, AELB précise qu'il existe un problème d'éligibilité sur l'étude. Cette dernière doit servir aux deux SAGE pour la gestion volumétrique de la Chaîne des Puy. Les Universités se sont proposées en tant Maître d'Ouvrage mais logiquement la maîtrise d'ouvrage devrait être portée par la structure porteuse des SAGE, soit l'Etablissement Public Loire (EPL). Cependant l'EPL ne souhaite pas se positionner en tant que structure porteuse. L'Agence de Eau (AE) ne s'est engagée sur rien et pourrait ne pas financer cette étude. M. Siméon est très pessimiste car l'EPL n'assume pas son rôle de structure porteuse et la direction de l'AE n'apprécie pas cette situation.

M. Pascal Estier rappelle que ne pas mener l'étude serait très dommageable pour le territoire car la Chaîne des Puy est une ressource importante en termes de prélèvement en eau potable.

Mme Laurence SUREL, ARS appuie le fait que cette étude est importante. Par ailleurs l'ARS attend les résultats qui seront produits.

M. Pascal Estier ajoute que dans le contexte actuel d'évolution climatique cette étude est importante.

M. Siméon, AELB annonce qu'il faut persuader l'AE de financer et l'EPL de porter l'étude. Cette discussion sera l'objet de la réunion de travail du 28 novembre 2016.

RAPPEL SUR LA COMPETENCE GEMAPI

Mme Audrey Nadalle, DDT 63, annonce que dans le Puy-de-Dôme des réunions d'informations sont prévues sur les mois de décembre et janvier.

M. Vincent Jourdan, CT Sioule demande si un courrier sera envoyé au SMAT et au SMADC.

M. Jean Michel affirme que cette compétence est une aberration et que la mise en place des réunions d'information est inutile. La seule solution serait reprendre la GEMAPI au niveau du SMAD mais il se demande avec quels moyens.

M. Joël Michard rappelle qu'il y existe une Loi et que celle-ci s'applique. C'est le rôle des élus de la mettre en œuvre.

M. Pascal Estier informe que pour la mise en place de la compétence GEMAPI, il serait pertinent de garder l'ingénierie du territoire déjà existante et de s'appuyer dessus.

QUESTIONS DIVERSES : MODIFICATION DE LA PERIODE D'ETIAGE

M. Nicolas Bonnefous, Chambre d'Agriculture rappelle le contexte : la Chambre d'Agriculture s'est proposée pour être un organisme unique de gestion de prélèvement. Le Centre d'Etude Technique de l'Equipement a réalisé l'étude et a travaillé sur les prélèvements et la période de basses eaux. Cette dernière a été définie du 1^{ier} juin au 30 septembre et validée par la DREAL. Le SDAGE 2016-2020 fixe la période d'étiage du 1^{ier} avril au 31 octobre sans prendre en compte les réalités locales des bassins versants. La Chambre demande aux SAGEs de définir une période d'étiage du 1^{ier} juin au 30 septembre, c'est-à-dire celle qui a été définie par la DREAL Auvergne.

M. Pascal Estier annonce que les SAGEs Sioule et Allier aval prendront la décision ensemble sur ce sujet, mais qu'un éclaircissement est nécessaire de la part de la DDT.

Mme Béatrice RAYNAUD, DDT03 précise que cette question est un problème administratif de terminologie.

M. Pascal Estier propose qu'une réunion rassemblant la DDT03, la Chambre d'Agriculture 03 et les CLE des SAGEs Sioule et Allier Aval soit organisée pour discuter de ce sujet.

La séance est levée à 17h30.

